

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-439 du 21 Octobre 1986

Chargeant le Camarade André ATCHADE,  
Ministre de la Santé Publique de l'inté-  
rim du Camarade Nathanaël MENSAH, Minis-  
tre du Travail et des Affaires Sociales  
pour compter du 16 Octobre 1986

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF LE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'Ordonnance n°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de  
le Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les  
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- W le décret n°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 16 Octobre 1986, le Camarade André  
ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du  
Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du  
Camarade Nathanaël MENSAH.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Octobre 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2  
CPC 6 MTAS-MSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-  
DAN 4 DCCT-ONEPI-Cde CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6  
JORPB 1.-